

Université Claude Bernard Lyon 1



ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

PROTOCOLE SANITAIRE RENTREE UNIVERSITAIRE 2020-2021



Université Claude Bernard  Lyon 1



	PRESIDENCE	
	Objet : protocole sanitaire rentrée universitaire 2020-2021	Date : mercredi 22 juillet 2020
		Version n°1

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	3
2	ORGANISATION DE L'ACTIVITE AU SEIN DES SERVICES ET COMPOSANTES	3
2.1	PREVENTION DES RISQUES	3
2.1.1	PORT DU MASQUE	3
2.1.2	MESURES D'HYGIENE	4
2.1.3	SITUATION DES AGENTS NE POUVANT PAS REPENDRE LE TRAVAIL	4
2.2	PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX	4
3	CONDITIONS D'ACCUEIL DES ETUDIANTS A LA RENTREE 2020	5
3.1	INSCRIPTIONS	6
3.2	LES JOURNEES D'INTEGRATION	6
3.3	FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE SANTE UNIVERSITAIRE	7
3.3.1	PORT DU MASQUE	7
3.3.2	ACCUEIL DES PATIENTS AU PÔLE SECRETARIAT DE LA DOUA	7
3.3.3	ACCUEIL DES PATIENTS EN CABINET MEDICAL	8
3.4	PROTOCOLES SANITAIRES APPLICABLES AUX LOCAUX ET AUX EQUIPEMENTS	8
3.4.1	ACCUEIL DES ETUDIANTS PAR LES SERVICES DE LA DEVU	8
3.4.2	LES SALLES ET MATERIELS D'ENSEIGNEMENT	9
3.4.3	LES LOCAUX ASSOCIATIFS	10
3.4.4	LES SALLES DE CONVIVIALITE	10
3.4.5	LES EQUIPEMENTS SPORTIFS	10
3.5	ACCES AU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION	10
4	LES SORTIES SUR LE TERRAIN	11
5	ACCUEIL DES ETUDIANTS INTERNATIONAUX, MOBILITES ENTRANTES ET SORTANTES	11
6	LA RESTAURATION	11
7	LES RENCONTRES SCIENTIFIQUES	11

	PRESIDENCE	
	Objet : protocole sanitaire rentrée universitaire 2020-2021	Date : mercredi 22 juillet 2020
		Version n°1

1 PREAMBULE

Dans le document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

Le présent document, qui complète et actualise les directives figurant dans le plan de réinvestissement des campus, a pour objet d'organiser les activités des composantes, services centraux / communs à compter de la rentrée universitaire 2020-2021, dans une situation de très forte incertitude s'agissant de l'évolution du contexte sanitaire. Il a vocation à évoluer en fonction de la situation épidémiologique du COVID 19 et des nouvelles instructions qui seront données par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) qui seront diffusées dès réception. Il repose sur des consignes strictes et le maintien d'une vigilance de tous, justifiées par la circulation toujours présente du virus.

Pour l'organisation des activités pédagogiques, dans le cadre de la rentrée universitaire 2020-2021, la priorité est donnée au présentiel, tout en envisageant différents scénarios, dans le respect des règles sanitaires figurant dans le présent document.

Conformément aux directives données par le MESRI, le comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail (CHSCT), le comité technique (CT) et le conseil d'administration (CA) de l'UCBL sont informés des modalités d'organisation de la rentrée.

Pour assurer une bonne appropriation collective du protocole sanitaire applicable dans le cadre de la prochaine rentrée universitaire, les directeurs de services / composantes et équipes pédagogiques / unités de recherche sont invités à proposer un temps échange à leurs équipes afin de les informer sur :

- les principales orientations de ce protocole ;
- leur déclinaison au sein du collectif de travail en fonction des activités ;
- leur traduction sur le plan de la situation et des conditions de travail de chaque agent.

En parallèle, les étudiants doivent également être informés des dispositions prises au sein de leurs formations via la division des études et de la vie universitaire (DEVU), les services de scolarité, les journées d'intégration, et les réseaux sociaux.

2 ORGANISATION DE L'ACTIVITE AU SEIN DES SERVICES ET COMPOSANTES

Les agents des services, composantes et laboratoires ont tous repris une activité en présentiel, dans le cadre des directives figurant dans le plan de réinvestissement des campus « phase n°2 ».


2.1 PREVENTION DES RISQUES

2.1.1 PORT DU MASQUE

Un lot de 10 masques lavables réutilisables a été distribué à chaque agent hébergé au sein de l'établissement afin d'assurer sa protection :

- sur les trajets « domicile / travail » ;
- au sein des locaux, lorsque les règles en matière de distanciation physique ne peuvent pas être respectées.

Les consignes en matière de port du masque ont vocation à évoluer en fonction de la situation sanitaire et des nouvelles consignes gouvernementales attendues d'ici la fin du mois de juillet. D'ores-et-déjà, la situation au 16 juillet semble indiquer une reprise de l'épidémie dans certaines régions françaises et l'existence de foyers en région Auvergne-Rhône-Alpes. **Dans ce contexte, l'établissement recommande le port systématique du**

	PRESIDENCE	
	Objet : protocole sanitaire rentrée universitaire 2020-2021	Date : mercredi 22 juillet 2020
		Version n°1

masque dans les bureaux qui accueillent plusieurs personnes et une aération systématique et en continue des locaux par l'ouverture des fenêtres.

Des pauses de cinq minutes toutes les heures pourront être organisées pour permettre aux personnels de s'aérer sans masque à l'extérieur. Tout déplacement au sein des locaux devra impérativement se faire avec le port du masque.

2.1.2 MESURES D'HYGIENE

Des points de distribution de gel hydro-alcoolique (GHA) sont prévus dans les locaux universitaires sur la base suivante :

- mise en place de bornes de distribution GHA aux entrées principales ;
- installation de bornes à l'accueil des services ou composantes.

Il est rappelé que l'hygiène des mains est une mesure essentielle pour lutter contre la transmission croisée des agents pathogènes entre les personnes. En parallèle, un approvisionnement régulier en savon et essuie-mains est effectué au niveau des sanitaires.

Des produits désinfectants sont mis à disposition à proximité des équipements communs partagés.

S'agissant de la distanciation physique :

- une distance physique d'au moins 1 mètre / 4 m² entre les agents doit être respectée dans les locaux occupés (ex. bureaux, laboratoires, etc.) et dans les espaces communs intérieurs et extérieurs des bâtiments ;
- le nombre de personnes autorisées dans les zones de travail est dépendant des organisations définies par le chef de service / directeur de composante / directeur d'unités de recherche et de la capacité à respecter cette distanciation physique ;
- les réunions ou regroupements sont à éviter et tout particulièrement dans les lieux confinés, les visio-conférences / conférences téléphoniques sont à privilégier.

2.1.3 SITUATION DES AGENTS NE POUVANT PAS REPRENDRE LE TRAVAIL


Les agents qui ont un doute sur leur capacité à reprendre une activité normale du fait de leur état de santé doivent consulter leur médecin traitant ou la médecine du travail. Les agents qui ne sont pas en capacité de reprendre le travail en présentiel et dont l'activité n'est pas possible à distance continuent à bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence (ASA).

Le respect du secret médical n'autorise pas les chefs de service à être informés des pathologies ou fragilités qui empêcheraient une reprise des activités des agents sur site.

Il est rappelé que l'attribution d'une ASA n'entraîne pas de jour de carence et assure le maintien de l'intégralité de la rémunération. Les personnels placés en ASA restent en position statutaire d'activité et ne sont pas en congés annuels : elles et ils doivent donc rester joignables et consulter régulièrement leur messagerie professionnelle.

2.2 PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Le dispositif d'accompagnement des agents et des étudiants mis en place par l'UCBL depuis le début de la crise sanitaire est maintenu en s'appuyant sur le Service social des personnels, les services de médecine de prévention et de formation, le psychologue du travail et le Service de santé universitaire (SSU).

	PRESIDENCE	
	Objet : protocole sanitaire rentrée universitaire 2020-2021	Date : mercredi 22 juillet 2020
		Version n°1

3 CONDITIONS D'ACCUEIL DES ETUDIANTS A LA RENTREE 2020

Parce que la qualité de la formation repose sur une relation directe entre étudiants / enseignants, et que les enseignements pratiques / l'acquisition des compétences restent une priorité, l'organisation des activités pédagogiques lors de la rentrée universitaire 2020-2021 reposera sur une base de présentiel. Le présentiel sera donc la priorité, dans le respect des règles sanitaires figurant dans le présent document.

Cependant, en cas de détérioration de la situation sanitaire, l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) pourra être amenée à organiser et déployer des enseignements en distanciel (hybridation des cours) en tout ou partie. Il est donc demandé aux équipes pédagogiques :

- de prendre en compte cette éventualité dans l'organisation des enseignements et des contrôles des connaissances ;
- de donner la priorité à l'accueil des nouveaux étudiants qui entrent dans l'enseignement supérieur et qui ne connaissent pas l'université, dans l'hypothèse d'une reprise d'une partie des enseignements en distanciel.

L'objectif est de pouvoir s'adapter rapidement à toute détérioration de la situation sanitaire afin d'assurer le bon déroulement des activités pédagogiques à la rentrée. Alors même que l'enseignement en présentiel doit être privilégié, les trois scénarios suivants doivent donc être envisagés et prévus par les équipes pédagogiques :

- présentiel autorisé sur les campus pour les agents et les usagers sans aucune limitation et sans mesure de protection sanitaire particulière (situation peu probable d'absence de circulation du virus) ;
- présentiel autorisé sur les campus pour les agents et les usagers, mais avec des mesures de distanciation physique et de protection individuelle dans les locaux d'enseignement et leurs abords ; cette situation peut conduire à la réduction des capacités d'accueil dans les salles, au port obligatoire du masque et à la mise en place de procédures de désinfection et de nettoyage des locaux et matériels ;
- présentiel non autorisé des usagers, présentiel autorisé ou restreint sur les campus pour les agents ; cette situation nécessitera d'assurer l'ensemble des enseignements à distance.


Les trois scénarios décrits ci-dessus devront prendre en compte la situation des étudiants nationaux et internationaux.

Afin de permettre aux étudiants de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions possibles et de garantir un environnement de travail sécurisé aux équipes pédagogiques, les équipes techniques de l'établissement préparent la rentrée en intégrant ces trois scénarios. Il s'agit en particulier de définir les modalités d'accès aux infrastructures pédagogiques, d'organiser les circulations dans les bâtiments et de déployer les infrastructures de communication pour l'enseignement distanciel. Des réunions d'informations seront programmées avec les responsables de formation dès la réouverture de l'établissement (semaine du 24 août), afin que les dispositifs pédagogiques soient adaptés aux mesures qui devront être appliquées à la rentrée.

Conformément aux recommandations formulées par le MESRI, le retour sur site des étudiants à compter de la rentrée universitaire 2020 repose sur :

- le maintien des recommandations en matière de distanciation physique ;
- le port du masque par tous, dès lors que la règle de distanciation physique ne peut pas être respectée ;
- l'application des gestes barrières ;
- la limitation du brassage des étudiants ;
- le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;
- la communication.

Les règles rappelées ci-dessus s'appliquent dans l'ensemble de l'établissement.

	PRESIDENCE	
	Objet : protocole sanitaire rentrée universitaire 2020-2021	Date : mercredi 22 juillet 2020
		Version n°1

Chaque étudiant venant sur site doit se munir d'un masque et d'un flacon de GHA avant d'accéder aux locaux universitaires (le port du masque peut en effet être rendu obligatoire dans certaines situations).

Un kit sanitaire composé d'un masque et de GHA sera distribué aux étudiants nouvellement inscrits.

3.1 INSCRIPTIONS

La dématérialisation des inscriptions administratives pour l'ensemble des cursus en formation initiale conduit :

- à la suppression des chaînes d'inscriptions ;
- à la centralisation au niveau de la division des études et de la vie universitaire (DEVU) du contrôle des dossiers des étudiants par une équipe d'étudiants-vacataires sur la période du 7 juillet au 11 septembre ;
- au renforcement de l'équipe de la Hotline constituée d'étudiants-vacataires sur la période du 6 juillet au 4 septembre ;
- et à la centralisation de l'édition des cartes étudiantes par une équipe d'étudiants-vacataires au niveau de la DEVU (sur le site de La Doua) et par du personnel de la direction du système d'information (sur le site de Rockefeller), avec une distribution des cartes faites à la rentrée de septembre s'appuyant sur les appariteurs au niveau de chaque site.

S'agissant des inscriptions administratives ne pouvant pas être dématérialisées à 100 % pour des étudiants s'inscrivant en formation initiale (cas particuliers), en formation continue (apprentis, professionnalisation, etc.) et les doctorants, il est prévu une procédure semi-dématérialisée dont la gestion revient aux services de scolarité (échanges par courriels, courriers pour l'analyse de la recevabilité des pièces constitutives du dossier conduisant les étudiants à télé-verser dans un second temps leurs documents via internet).

Pour les inscriptions ne pouvant pas être dématérialisées ou semi-dématérialisées concernant les étudiants en formation continue et les étudiants internationaux notamment, il est prévu un accueil physique sur rendez-vous à partir du 24 août.

Il convient de noter que des rendez-vous ont été donnés à des étudiants en juillet, à la marge, dans certaines composantes (cas par exemple de l'INSPé afin de remettre une attestation aux étudiants-fonctionnaires).

Pour les licences STS, STAPS et les formations de masters, une dématérialisation des inscriptions pédagogiques est prévue.

Enfin, la DEVU et l'Agence comptable se sont concertées afin d'encourager les paiements à distance.


3.2 LES JOURNEES D'INTEGRATION

Les journées d'intégration, prévues du 26 août au 4 septembre concernent :

- les primo-entrants, les formations suivantes : licences du domaine STS, licence STAPS, licence Science pour la santé, prépa PeiP et 3^{ème} année Polytech, PASS Lyon Est et Lyon Sud, 1^{ère} année des formations de l'ISTR (orthophonie, orthoptie, masso-kinésithérapie, audioprothésiste, psychomotricité et ergothérapie) ;
- les étudiants primo-entrants des 2^{ème} et 3^{ème} années des licences du domaine STS et de STAPS.

L'objectif est de permettre un accueil en présentiel des étudiants :

- en allégeant et en simplifiant le programme : une journée d'accueil des étudiants des licences par portail de formation avec une information pédagogique, un évènement ludique (« *escape game* ») et un moment festif (repas + présentation du village associatif) ; annulation ou report du concert de rentrée ;
- en instaurant un protocole sanitaire strict :
 - mise à disposition de GHA ;

	PRESIDENCE	
	Objet : protocole sanitaire rentrée universitaire 2020-2021	Date : mercredi 22 juillet 2020
		Version n°1

- occupation d’une place sur deux dans les amphithéâtres, matérialisation d’un sens de circulation et si nécessaire port obligatoire du masque ;
- distribution d’un kit sanitaire (pour les néo-bacheliers uniquement) comportant d’un masque réutilisable et d’un flacon de GHA ;
- nettoyage des amphithéâtres sur le temps de la pause ;
- encadrement assuré avec l’aide d’une équipe « d’étudiants relais sanitaire ».

3.3 FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE SANTE UNIVERSITAIRE

3.3.1 PORT DU MASQUE

Dans le contexte de pandémie, le port du masque dans tous les espaces communs du service, et le lavage des mains au GHA à l’arrivée sur le site DOUA est obligatoire. Le masque peut être retiré lorsque le personnel est seul dans son bureau.

3.3.2 ACCUEIL DES PATIENTS AU PÔLE SECRETARIAT DE LA DOUA

Les mesures suivantes sont prévues afin d’accueillir les étudiants :

- affichage des consignes sanitaires sur les portes du pôle secrétariat ;
- aération des salles d’attente dix minutes toutes les deux heures et après chaque passage ;
- maintien des portes d’entrée en position ouverte afin que les usagers ne touchent pas les poignées ;
- respect d’un mètre de distance avec le patient : ruban installé devant la banque d’accueil ;
- mise à disposition de gel hydro-alcoolique sur la borne d’accueil et sur le plan de travail des secrétaires ;
- désinfection du matériel partagé avec une lingette après chaque utilisation (clavier partagé, etc.) ;
- mise en place d’une plaque de plexiglass à la borne d’accueil et d’une signalétique au sol pour indiquer un sens de circulation (arrivées / départs).

Chaque patient arrivant au secrétariat :


- recevra un masque s’il n’en a pas ;
- devra se laver les mains avec du GHA ;
- précisera s’il tousse ou s’il a de la fièvre ; en cas de doute, sa température sera prise grâce à thermomètre laser ; en cas de température supérieure à 37,8°, il sera isolé dans la salle de réunion et le médecin sera averti.

Si un patient se présente au secrétariat pour un motif COVID, il lui sera proposé de lire les recommandations disponibles à l’accueil concernant le contact tracing.

S’agissant de la salle d’attente :

- les surfaces seront nettoyées au moins deux fois par jour ;
- un siège sur deux sera condamné ;
- la jauge sera fixée à trois patients.

Lors du départ d’un patient :

	PRESIDENCE	
	Objet : protocole sanitaire rentrée universitaire 2020-2021	Date : mercredi 22 juillet 2020
		Version n°1

- le paiement « sans contact » lui sera proposé ;
- chaque agent du SSU est invité à se laver les mains après tout contact avec un objet appartenant à l’usager avec du GHA ou du savon.

3.3.3 ACCUEIL DES PATIENTS EN CABINET MEDICAL

Afin de pouvoir accueillir les patients en cabinet médicale, les IDE et les médecins devront :

- porter une blouse et un masque ;
- se laver les mains avec du GHA à l’entrée et à la sortie de chaque patient ;
- respecter la distance d’un mètre avec le patient dans la mesure du possible ;
- ouvrir la porte au patient ;
- privilégier l’usage de fauteuil en surface plastifiée permettant leur nettoyage ;
- porter des gants pour l’examen clinique dans la mesure du possible ;
- utiliser le formulaire de consultation COVID édité dans le logiciel pour les « motifs COVID » ;
- suivre les recommandations du ministère de la santé ;
- nettoyer avec une lingette ou l’aniospray le bureau, les surfaces en contact avec le patient (table d’examen, brassard à tension, saturemètre, chaise) ;
- mettre à jour le registre des patients COVID +.

3.4 PROCOLES SANITAIRES APPLICABLES AUX LOCAUX ET AUX EQUIPEMENTS


3.4.1 ACCUEIL DES ETUDIANTS PAR LES SERVICES DE LA DEVU

Plusieurs services de la DEVU ont une mission d’accueil :

- le scolarité des Licences STS (accueil d’étudiants et d’enseignants) ;
- le service Administration de la Formation (accueil d’étudiants et d’enseignants) ;
- le Bureau de la Vie Etudiante (accueil d’étudiants) ;
- la Cellule ADE (accueil d’enseignants) ;
- le bureau partagé par les VPE et l’OVE (accueil d’étudiants par les VPE) ;
- l’Université Ouverte (accueil de public inter-âge).

Afin de sécuriser l’accueil du public et des personnels et d’éviter le brassage :

- les moyens d’échange favorisant la distanciation physique sont privilégiés (téléphone, mails, courrier), y compris pour « L’Université ouverte » ;
- un accueil du public uniquement sur rendez-vous est mis en place :
 - pour les étudiants de Lyon 1 (possibilité d’utiliser le module « rendez-vous » disponible dans le portail MASCOL) ;
 - pour les candidats dans le cadre des futurs recrutements (prise de rendez-vous préalable) ;
 - pour les enseignants (prise de rendez-vous préalable uniquement pour la cellule ADE) ;

	PRESIDENCE	
	Objet : protocole sanitaire rentrée universitaire 2020-2021	Date : mercredi 22 juillet 2020
		Version n°1

- les étudiants peuvent bénéficier d'un accueil sans rendez-vous durant les journées d'intégration ;
- de nouvelles procédures sont prévues au niveau du service de scolarité des licences, notamment à destination des étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles et de l'Ecole normale supérieure, afin que 100 % des inscriptions soient réalisables de manière dématérialisée ;
- la distribution des cartes étudiantes des primo-entrants sera réalisée par les appariteurs ; s'agissant des étudiants réinscrits, la distribution des vignettes sera effectuée au cours de la première quinzaine du mois de septembre par les personnels de scolarité (avec l'aide des appariteurs), à compter de la reprise des cours magistraux, lors de chaque début de cours en amphithéâtre ;
- les cartes étudiantes pourront être retirées au bureau de la vie étudiante, chaque étudiant devant simplement communiquer de manière dématérialisée une photographie d'identité dans un format compatible.

Pour ce qui concerne le protocole sanitaire :

- les bureaux seront équipés d'écrans de protection en polycarbonate ;
- le port du masque sera obligatoire lors des rendez-vous ;
- des marquages au sol seront réalisés ;
- du GHA sera mis à disposition des étudiants.

S'agissant des agents de la DEVU, la superficie des bureaux permet d'envisager le retour de l'ensemble des agents tout en respectant les règles en matière de distanciation physique.

3.4.2 LES SALLES ET MATERIELS D'ENSEIGNEMENT

Comme indiqué supra, **la priorité, dans le cadre de la rentrée universitaire 2020-2021, est donnée au présentiel pour l'organisation des activités pédagogiques, dans le respect des règles sanitaires précitées au regard de la situation épidémiologique du moment, et à l'accueil des nouveaux étudiants.** Dans la mesure du possible, l'organisation des enseignements en présentiel privilégiera le déplacement des enseignants pour limiter le déplacement des étudiants dans les locaux.


En fonction de la configuration des locaux, des sens de circulation « entrée / sortie » seront mis en place pour éviter aux étudiants de se croiser.

Lors des déplacements dans les circulations, dégagements, ascenseurs, sanitaires, le port du masque sera obligatoire jusqu'à la salle d'enseignement, de travaux pratiques, de travaux dirigés, si la distanciation physique n'est pas respectée.

Les salles d'enseignement et de travaux pratiques doivent être organisées de manière à respecter une distanciation physique d'au moins un mètre afin d'éviter les contacts directs entre les usagers. La capacité d'accueil de ces espaces devra donc être déterminée de manière à respecter ce principe. Dans le cas où le respect de cette distance risquerait de ne pas être assuré, et si le contexte sanitaire l'impose, le port du masque sera obligatoire au sein des locaux d'enseignement.

S'agissant des salles de travaux pratiques, il est rappelé que les équipements de protection individuelle, habituellement utilisés pour la prévention des risques spécifiques générés par les manipulations dans le cadre des protocoles expérimentaux s'imposent et doivent être adaptés aux risques si nécessaire. Une désinfection du matériel d'expérimentation doit être également assurée entre deux séances de travaux pratiques. Ces travaux pratiques peuvent s'organiser avec le même nombre d'étudiants qu'habituellement avec le port obligatoire du masque et des autres équipements de protections individuels (visière, blouse, charlotte, etc.), et toutes les précautions sanitaires qui s'imposent.

Les locaux doivent être aérés le plus fréquemment et durablement possible, au minimum entre chaque session de cours et, si possible, 15 minutes toutes les heures.

	PRESIDENCE	
	Objet : protocole sanitaire rentrée universitaire 2020-2021	Date : mercredi 22 juillet 2020
		Version n°1

Pour ce qui concerne les salles informatiques et les laboratoires de langues, outre le nettoyage réalisé par la société prestataire, des bornes de GHA sont mises à disposition afin de permettre une désinfection du matériel. Il est demandé à la composante de définir le mode d'organisation le plus approprié, en lien avec les enseignants.

3.4.3 LES LOCAUX ASSOCIATIFS

Les locaux dédiés à la vie associative sont à nouveau ouverts aux usagers, dans des conditions permettant le respect des consignes sanitaires énoncées supra (respect d'une distanciation physique, port du masque dans certaines circonstances, désinfection des équipements communs, etc.). Les associations étudiantes sont responsables de la mise en œuvre desdites consignes sanitaires au sein des locaux qui sont mis à leur disposition.

3.4.4 LES SALLES DE CONVIVIALITE

Les espaces de convivialité sont accessibles à la condition de respecter les règles sanitaires (port du masque dans certaines circonstances) ainsi que la distanciation physique : limitation du nombre d'usagers présents physiquement dans le même espace, utilisation et nettoyage des équipements mis à disposition par les utilisateurs des espaces de convivialité avec des moyens de désinfection. Lorsque le port du masque devient impossible (lors d'un repas ou d'une collation), une distance d'au moins 2 mètres doit être respectée avec une aération renforcée des espaces de ces espaces de convivialité.

3.4.5 LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

S'agissant des activités sportives, les règles d'accès et d'utilisation des installations sportives seront définies sur la base des consignes formalisées par le ministère des sports dans le guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives.

L'objectif est de maintenir, pour chaque activité, une pratique en présentiel qui pourra être complétée, le cas échéant, par une part de distanciel.

3.5 ACCES AU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION

Les bibliothèques universitaires (BU) sont accessibles aux usagers dans des conditions permettant le respect des consignes sanitaires.


Les BU de l'UCBL rouvriront avec environ la moitié de leurs places assises accessibles pour respecter les mesures de distanciation physiques.

Le port du masque est obligatoire à l'arrivée à la bibliothèque, ainsi que lorsque les usagers circulent dans les locaux. Ils sont tenus de le porter quand ils sont dans les salles de formation. Le port du masque pourra devenir obligatoire en salle de lecture et en salle informatique si les conditions sanitaires le nécessitent.

Un système de « réservation à la place » via l'application « Affluence » est mis en place pour les BU « Sciences Doua », « Santé Rockefeller » et « Lyon sud » qui connaissent une forte tension au niveau de la fréquentation. Seuls les usagers de l'UCBL pourront réserver leurs places de travail. Les usagers des autres établissements pourront accéder aux bibliothèques, y faire des emprunts et s'installer s'ils trouvent une place non réservée.

Des distributeurs de GHA seront implantés en différents points des bibliothèques. Leur présence rendra possible :

- l'utilisation des copieurs et ordinateurs ;

	PRESIDENCE	
	Objet : protocole sanitaire rentrée universitaire 2020-2021	Date : mercredi 22 juillet 2020
		Version n°1

- la manipulation des modèles anatomiques ;
- ainsi que l'utilisation des livres en libre-accès ;

les usagers devant se laver les mains au préalable. Des lingettes et des sprays désinfectants seront mis à disposition des usagers pour le nettoyage des claviers d'ordinateur ou des places assises.

Des vitres en plexiglas installées devant les banques d'accueil et de renseignement, ainsi que le port du masque, garantiront un travail en sécurité des agents du Service commun de la documentation.

Afin de réduire les déplacements entre les sites et limiter ainsi l'affluence dans les bibliothèques, un système de navette entre les neuf BU, permettant le prêt et le retour des documents en mode « BU drive », sera mis en place à l'automne.

Au retour de prêt, chaque ouvrage sera mis en quarantaine pendant une durée de trois jours.

Les informations relatives à l'ouverture des BU et à l'évolution du système de prêt seront mises à jour sur le site internet de l'établissement.

4 LES SORTIES SUR LE TERRAIN

Des sorties sur terrain pourront être organisées en respectant les règles sanitaires : port du masque lors des transports et distanciation physique sur le terrain.

Dans le cas de stages « terrain » sur plusieurs jours, les étudiants et le personnel enseignant devront respecter les règles fixées au sein de la structure d'hébergement.

5 ACCUEIL DES ETUDIANTS INTERNATIONAUX, MOBILITES ENTRANTES ET SORTANTES

Compte tenu de la situation sanitaire et des instructions données par les MESRI, l'accueil des étudiants internationaux sera assuré comme chaque année par la direction des relations internationales, en lien avec le Students welcome desk de l'Université de Lyon et les services de Préfecture.

Les mobilités encadrées entrantes et sortantes seront possibles avec les établissements partenaires de l'Union européenne maintenant les mobilités, sous réserve d'autorisation d'entrée ou de sortie des pays concernés. Des aménagements au cas par cas pourront être proposés en lien avec les responsables de formation.

Les mobilités encadrées entrantes et sortantes avec les établissements partenaires hors Union européenne sont suspendues jusqu'au 31 décembre 2020.

6 LA RESTAURATION

Depuis le 23 juin, le restaurant DOMUS accueille les personnels, en complément de l'activité de vente à emporter. L'ouverture des sites de restauration du CROUS est prévue à la rentrée.

La prise de repas dans les bureaux reste pour l'instant autorisée.

7 LES RENCONTRES SCIENTIFIQUES

L'organisation et la participation à des colloques et séminaires ne sont pas autorisées pour le moment, compte tenu de la circulation du virus. Les rencontres scientifiques à distance doivent être privilégiées.

Ces consignes seront adaptées en fonction de celles qui seront données par les organismes de recherche.